

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 3409 du 8 septembre 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2022300S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6229 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930022S) ;

Vu la décision n° 27770 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929982S) ;

Vu la décision n° 50837 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929972S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2020 :

Nzeyimana Damien NIGEND : 229 885 NLS : 8 085 017

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2020 :

Boutois Guillaume NIGEND : 248 608 NLS : 8 089 765

Corré Bertrand NIGEND : 234 624 NLS : 8 086 644

Vergnaud Carine NIGEND : 238 891 NLS : 8 083 238

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2020 :

Le Menn Guillaume NIGEND : 366 271 NLS : 8 046 613

Afoufa Damien NIGEND : 378 124 NLS : 8 124 052

Privat Logan NIGEND : 365 996 NLS : 8 046 454

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 septembre 2020.

*Le général, commandant le pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale,*

P. TOURON